



Bassignac le Haut

Bulletin Municipal



Mai Juin 2023

Le Mot de Monsieur Le Maire

Nous voici déjà en 2023, c'est-à-dire à mi-mandat, après trois années très perturbées par le covid, nous avons pu reprendre une activité normale (presque) sur notre territoire et, en particulier, proposer à nos anciens ce repas annuel qui a permis à un bon nombre « d'anciens » de se retrouver pour déguster un bon repas et danser sous la houlette de notre accordéoniste cantalien Pierre Capel.



Il est à noter aussi que nos associations communales ont, malgré un contexte défavorable, fait preuve de dynamisme dans l'animation de notre commune et je les en remercie.

Le Conseil Municipal n'est pas resté inactif non plus, l'entretien de la voirie est un lourd investissement chaque année malgré l'aide du Conseil Départemental (40% de l'investissement plafonné à 20 000 € par an.

L'éclairage public est lui aussi en cours de restauration, nous avons équipé les villages de Vielzot, le

Mas, et le Sirieix de LED (s) avec l'aide de la Fédération Départementale d'Électricité et nous allons poursuivre pour équiper toute la commune; par ailleurs, certains habitants de notre commune ont sollicité le Conseil Municipal afin que l'éclairage public soit éteint une partie de la nuit ce que n'a pas souhaité la majorité du conseil cependant nous avons pu diminuer de 70% l'intensité d'éclairage sur les LED (s) sans gêne pour les habitants, ce qui nous permet d'atténuer un peu la facture d'électricité

Nous allons aussi en cours d'année, procéder à l'isolation d'une partie des bâtiments de la Mairie, une subvention de l'État vient de nous être accordée pour 2023.

Le budget de la commune vient d'être voté par le Conseil Municipal et bien que nous n'ayons pas, une nouvelle fois voté d'augmentation de nos taux de fiscalité communale, nous continuons d'investir tout en maîtrisant notre endettement encore important (aucun emprunt auprès des banques n'a été sollicité depuis

2011) Enfin dans le bourg, la place de l'Église va être réaménagée en cours d'année.

Dans les années à venir, nous allons devoir réorganiser la gestion des ordures ménagères afin de maîtriser les coûts qui s'envolent, ce qui ne va pas se faire sans difficulté.

Le problème de l'eau semble réglé sur notre territoire de l'ancien canton de Saint Privat, un compromis ayant été trouvé, précisant que nous conservons les sources du Puy du Bassin et nous irons donc lors de pénuries aller chercher l'eau manquante à Argentat avec une interconnexion créée au niveau du « Péage » (sortie d'Argentat direction Saint-Privat) . Les Études faite par le BET Dejante avancent rapidement et nous aurons très vite le coût estimé de cette opération donc le coût de l'eau tout en sachant que nous aurons des subventions substantielles de l'Agence de l'Eau et du Département pour les plus importantes. Cette décision a été prise à l'unanimité des parties prenantes de ce projet.

De nombreux autres « petits travaux » vont être effectués sur notre commune par nos employés et je voulais ici terminer mon propos en saluant et remerciant notre collègue Nicole qui prend une retraite bien méritée et sera remplacée par Agnès Froidefond (originaire de Giguillange) à qui nous souhaitons la bienvenue.



Le Mot du Premier Adjoint

Comme vous le lirez, ce bulletin municipal est annonciateur de plusieurs modifications qui seront, à n'en pas douter, porteuses de changements dans nos quotidiens.



Nous nous sommes attachés à vous présenter avec un peu d'ironie (avouons-le) les textes de loi et leur complexité afin de finalement vous présenter les solutions que la communauté de communes a retenu pour la mise en application de ces textes au territoire.

La complexité de ces ensembles est telle qu'il est nécessaire d'associer à ces mises en conformité, des bureaux d'étude dont le travail est

de mettre en forme nos organisations aux nouveaux textes de loi. Nos élus sont donc nourris aux « power point » et associés à des choix dont la conclusion leur est soufflée par ces « sachants » qui font de la mise en conformité, un business.

Notre communauté de communes (pilotee par des juristes) met un zèle particulier à être bonne élève, ils font travailler ces bureaux d'étude à convaincre nos élus de la justesse de leurs analyses et de la pertinence des propositions d'adaptation au territoire. La loi imposant des concertations et des consultations, les réunions publiques et les consultations se multiplient ce qui permet enfin lors de l'adoption des textes, de se prévaloir d'avoir respecté les temps de concertation.

Ainsi la commune va devoir s'accommoder de la nouvelle situation :

- Traitement des déchets, sur notre commune nous aurons 3 points « d'apport volontaire » c'est ainsi que l'on nomme aujourd'hui les zones où sont installés les colonnes poubelles...
- En substitution de la Glane, l'eau sera pompée depuis Argentat et distribuée sur notre Xaintrie blanche, en un premier temps avec la conservation des sources actuellement utilisées. La communauté de communes souhaite cependant supprimer tous les captages naturels et

pomper l'eau dans le Dordogne. Elle doit pour cela attendre 2026, date à laquelle les communes lui transféreront leur compétence eau. Les bureaux d'étude (déjà à l'œuvre) ayant convaincu nos élus que l'eau sera plus abondante en bas qu'en haut...

- Le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) dont la consultation publique vient de s'achever et qui est retenu par la communauté de communes décline les textes de loi qui vont conditionner le devenir de notre territoire jusqu'en 2040.
- Abandon du réseau de téléphonie par le cuivre, notre commune est retenue pour être commune test dans le but de supprimer ce réseau au bénéfice de la fibre optique. Ce schéma s'appliquera au niveau national en 2026.

Tous ces éléments sont structurants et vont se traduire par des actes qui impacteront nos vies au quotidien. Il est donc nécessaire que nous vous en fassions part car s'il est vrai que la communication règlementaire est réalisée, il est également vrai que peu d'entre nous mesurent les conséquences de telles décisions.

Enfin, soyons honnêtes la marge de manœuvre de notre communauté de communes, qui plus est de notre commune, est très faible. La complexité des textes est telle que le commun des mortels a du mal à se frayer un chemin dans ce dédale de règlements. Il est cependant vrai également que les choix de mise en pratique se retiennent au niveau du bureau de la communauté de communes et que là résident encore quelques libertés d'initiative qui sont le ressort de ces quelques-uns dont les voix pèsent plus que les autres.

L'association des citoyens aux décisions n'est pas dans l'ADN de ces élus qui préfèrent les décisions « consensuelles à huis clos » et qui se satisfont pleinement des consultations par voie numérique et des publications dans les journaux. Sur le terrain, en déclinaison de ces décisions à prendre, les maires ne sont pas friands des réunions publiques, voire même parfois, de donner à leurs conseillers les éléments que pourtant ils reçoivent afin de partager ou de délibérer sur telle ou telle décision.

Ces attitudes ne cherchent pas à amener les populations à s'approprier les sujets dont certains sont indéniablement nécessaires ainsi, le thème de l'eau a concrétisé cette difficulté et le 9 décembre ce sont près de 200 citoyens et agriculteurs qui se sont mobilisés pour que la question soit reposée avant que la décision soit votée. De la même manière on peut craindre que les poubelles vont voir se lever des broncas notamment pour tous ceux et celles qui seront encore

plus dépendants pour la gestion de leurs déchets enfin, l'aménagement du territoire fruit du SCoT pour les 20 futures années et qui s'impose au PLUiH va sans doute créer sa cohorte de mécontents auquel il sera répondu qu'ils ont été dûment informés et qui ont eu la possibilité de faire valoir leur point de vue.

Nous tenions à ce que ces éléments vous soient présentés, c'est chose faite dans ce bulletin, nous restons à votre disposition pour échanger sur tous ces sujets, n'hésitez pas à en parler aux conseillers de vos hameaux ou de venir à la mairie.



Présentation du budget communal.



Le budget communal est établi selon un canevas imposé très précis et largement décomposé en nombreuses rubriques ou codes de gestion que nous ne reprenons pas dans cette présentation.

Ce qu'il faut savoir :

Il est décomposé en deux chapitres

Budget de fonctionnement, il consiste à cumuler recettes et dépenses réalisées pour la bonne marche de la commune à l'exemple chauffage, gasoil pour les engins etc...tout ce qui sert au quotidien et ne valorise pas le patrimoine ni ne nécessite un amortissement.

Budget d'investissement, également divisé en recettes et dépenses relatives aux frais de maintien du patrimoine, pour ce qui concerne les matériels, ils sont amortis selon un règlement administratif (tracteurs, matériel d'atelier, informatique par exemple...) et provisionne en dépenses des sommes dans le but d'assurer à terme les remplacements.

- Les budgets initiaux sont appelés Budgets primitifs ils sont votés par le conseil et doivent être équilibrés (**dépenses = recettes**)
- En fin d'exercice un compte administratif fait la comparaison entre le réalisé et le primitif.
- Les comptes sont soumis à l'approbation du Trésorier Payeur Général.

Les chiffres de notre commune :

Le budget de fonctionnement :

- Dépenses prévisionnelles 2023 : 746 783.76 €
- Recettes prévisionnelles 2023 : 746 783 .76 €

Ne nous méprenons pas avec ces gros chiffres, car on constate des effets de présentation ainsi :

- nous recevons en recettes : 238 474.93 € reversés par la communauté de communes et majoritairement constitués de paiements edf ,+ 24021 € edf pylônes + impôts directs inchangés par la commune depuis plusieurs années 185 951 € soit au total : 448 446.93 €,

- Dans le même temps, dans les dépenses l'Etat nous prélève : 108 566 € de FNGIR **(fonds national de garantie individuelle des ressources, il permet de compenser pour chaque commune et établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre (notre comcom par exemple), les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale, en application du point 2.1 de l'article 78 de la loi 2009-1673 du 30/12/2009)* auxquels s'ajoutent 141 347 € de restitution de compensation soit au total : 249 913 €,
- Il ne reste donc à la commune que : $448\,446.93 - 249\,913.00 = 198\,553.93$ € de revenus réels au titre de la fiscalité et des indemnités de compensation.

Dans la réalité la présentation du budget est la suivante :

Recettes de fonctionnement :

$$746\,783.76 - 448\,446.93 + 198\,553.93 = 496\,890.76 \text{ €}$$

Dépenses de fonctionnement :

$$746\,783.76 - 249\,913 = 496\,870.76 \text{ €}$$

La commune a des économies constituées grâce à la vente de terrains et de biens. Cette « réserve » s'élève actuellement fin 2022 à 229 168.59 €, elle est positionnée en recettes et en dépenses pour maintenir l'équilibre budgétaire. Il en résulte que le budget réel communal (hors cette réserve) est de : $496\,870.76 - 229\,168.59 = 267\,702.17 \text{ €}$

Ce chiffre est en réalité celui de notre budget communal de fonctionnement avec lequel nous devons payer les dépenses suivantes :

- Les dépenses de fonctionnement (électricité, chauffage, gasoil etc... s'élèvent à +/- 77 000€,
- la main d'œuvre (Agents techniques et secrétariat à +/- 107 000 €),
- les frais de remboursement d'emprunt en diminution cumulés avec les indemnités et assurance s'élève à +/- 51 000€.

Le solde ($267\,702.17 - (77\,000 + 107\,000 + 51\,000) = 32\,702.17$ €) est consommé par les travaux d'entretien et notamment des routes qui sont effectuées chaque année et pour lesquelles nous faisons de demandes de subvention au département et à l'état via la DETR.

Le Budget d'investissement :

Il est toujours déficitaire. En effet, les recettes sont seulement constituées des subventions demandées pour les travaux que nous réalisons et, de la TVA récupérée.

Cette année le budget primitif 2023 envisage une recette de 36 500 €

Les dépenses sont constituées par les travaux de maintenance des matériels amortis. Il faut savoir que les subventions sont limitées et ne représentent qu'un pourcentage de la dépense. D'une manière générale le département finance à 30% avec un maximum à 50 000 € tandis que la DETR peut aller au-delà 40% mais elle n'est pas systématiquement attribuée, les projets sont retenus par la préfecture. Quoi qu'il en soit nous devons tous les ans puiser dans les réserves pour effectuer des travaux de maintenance et d'amélioration.

Pour l'année 2023 alors que nous n'engagerons pas de travaux de voirie (ceux de la D 13 dans le bourg sont à la charge du département), notre budget primitif de dépense s'élève à 114 689.72 €.

Le déficit est donc de $114\,689.72 - 36\,500 = 78\,189.72$ € somme qui est compensée par le budget de fonctionnement.

Cette brève analyse du budget montre la fragilité de la gestion communale car, si le budget de fonctionnement est excédentaire, le budget d'investissement est lui, déficitaire. L'équilibre du budget d'investissement n'est assuré que par un transfert du budget de fonctionnement à celui d'investissement tous les ans.

Nos bâtiments et notre réseau routier nécessitent des frais d'entretien et de maintenance qui vont augmentant alors que nos recettes sont actuellement fixes, cette situation est délicate et ne permet pas de grandes marges de manœuvre.

Présentation Synthétique du Budget Communal

Dépenses		Réalisé 2022	Prévisionnel premier 2023
INVESTISSEMENT			
Immobilisation corporelle:			
CHAPITRE	RUBRIQUE		
Immobilisations incorporelles 20	21	936	936
autres agencementsbourg	2128	111 565,48	20 000,00
réseau de voirie	2151	0,00	20 000,00
travaux maïrie	2135		7 000,00
cinémaïrie	2135		5 000,00
escalier salle polyvalente	2132		2 000,00
immeuble	2158		1 000,00
outillage	2183		1 000,00
matériel informatique	2188		5 000,00
matériels	2188		
somme		111 565,48	81 000,00
Emprunts	16	27 541,37	28 698,72
somme		27 541,37	4 000,00
Dph	20422		1 000,00
Informatique	2051		
Total		140 042,85	114 698,72
Recette à réaliser 2020 (recettes non parvenues à la clôture annuelle)			
Objectif 2022		520,43	50 328,33
Cumul		140 042,85	174 598,48

Recettes		Réalisé 2022	Prévisionnel premier 2023
Recettes			
Subventions			
CHAPITRE	RUBRIQUE		
Subvention Etat	13	1321	6 000,00
Subvention département	1323	0,00	15 500,00
Subvention autres	1328	0,00	
Somme		37 466,00	
Excédent de fonctionnement	10	11 789,51	15 900,00
FCTVA	10232	0,00	
Bâtiments	28041512	0,00	
Somme	28041642	11 789,51	500,00
taxe aménagement	10226		
cession	24	0,00	
emprunts	1641	0,00	
urbanisme	2802	0,00	
voirie	2151	0,00	
somme		0,00	
transfert du budget de fonctionnement	1068	75 584,75	59 644,76
résultat (N-1)	40	14 851,01	19 791,61
Total		139 691,27	116 444,37
Transfert du budget de fonctionnement			
		57 896,11	174 598,48

Présentation Synthétique du Budget Communal

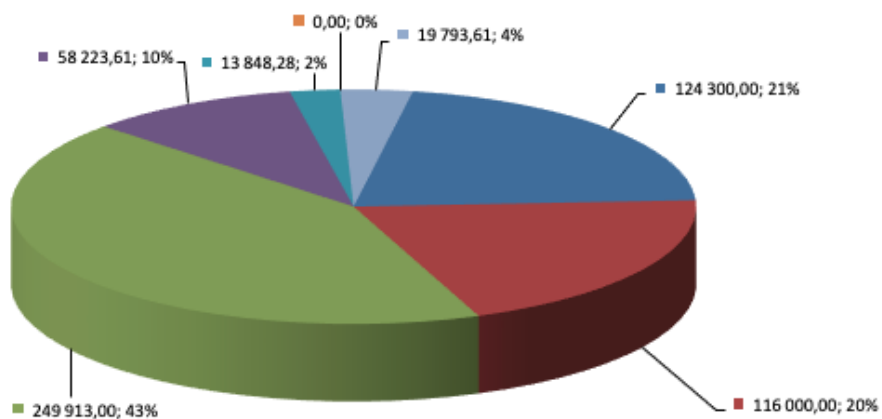
INVESTISSEMENT							
depenses	Prévisionnel 2023	sur total			recettes	Prévisionnel 2023	sur total
Immobilisation corporelle: Voirie, chauffage mairie, outillage, éclairage public, bâtiments, bourg, etc...	81 000,00	46,41%	1		Subventions	21 500,00	12,32%
Emprunts : reste dû des emprunts passés	33 689,72	19,30%	2		Excédent de fonctionnement	15 500,00	8,88%
			3		Deficit	59 848,76	34,29%
			4		fonctionnement	19 793,61	11,34%
somme	114 689,72				somme	116 642,37	
reste dû 2022**	520,43	0,30%			transfert du budget fonctionnement*	57 896,11	33,17%
deficit 2020	59 328,33	33,99%					
Total	174 538,48				Total	174 538,48	

* nécessaire pour l'équilibre budgétaire

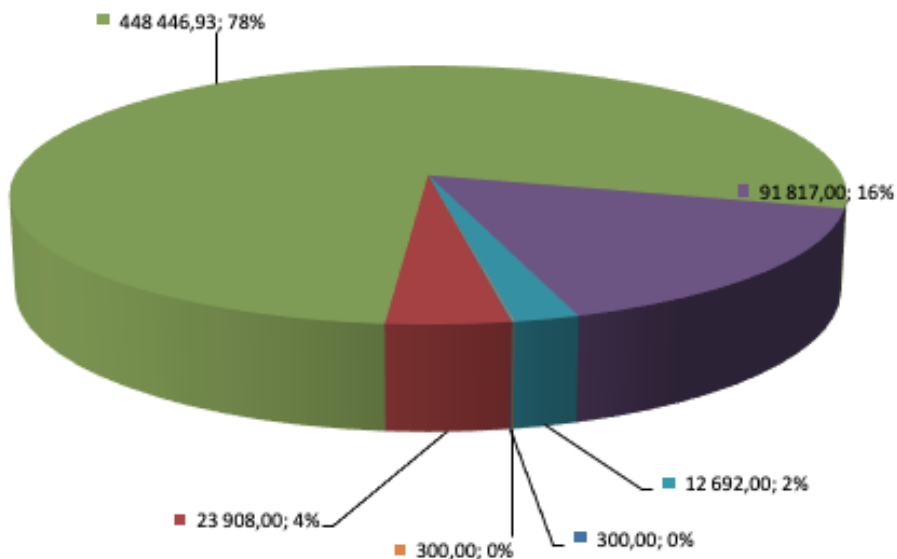
** factures non parvenues à la clôture des comptes annuels

Présentation Synthétique du Budget Communal

Dépenses de Fonctionnement



Recettes de Fonctionnement



Associations

Les Amis de Bassignac

L'association des Amis de Bassignac a été créée en 1998 suite à la démolition du four communal du Sirieix. Il était urgent de prendre conscience de notre patrimoine de le protéger et de le mettre en valeur. Ces bâtiments : séchoir à châtaignes, four à pains, fontaines, puits, croix, ont rythmé le quotidien de nos ancêtres, ils sont notre mémoire, notre histoire, ont une valeur esthétique, culturelle et affective.

Actuellement avec le pôle d'équilibre territorial et rural de la vallée de la Dordogne nous inventorions ce petit patrimoine d'une étonnante richesse poursuivant ainsi un travail initié par Jean- Louis Missey.



Il y a une vingtaine d'année, nous avons empêché avec succès la réalisation d'une carrière dans les gorges de la Dordogne. Nous avons activé la restauration de la croix monumentale classée, en collaboration avec des étudiants en BTS tourisme de Brive bénéficiant de l'expertise de la conservatrice du Musée de Tulle où est exposé une réplique grandeur nature .

Nous avons soutenu le projet de la piscine en votant une enveloppe de 800 euros pour la réparation des filtres. Grosse somme pour nous mais petite au regard des travaux à y effectuer

Puits : La Geneste

Nous avons aussi voté une autre enveloppe de 500 euros pour la restauration du séchoir à châtaignes par l'association Chemin et Fontaines, projet qui hélas n'a pu être mené à son terme



Four : Bassignac, le Bourg

Poulailler Château de Vernac



Chemins et Fontaines

L'association a pour objet de promouvoir le tourisme axé sur la nature, l'accueil, les randonnées, les chemins forestiers, la découverte du milieu naturel et rural, du patrimoine de Bassignac-le-Haut.



Outre l'entretien des sentiers de randonnée et la promotion de leurs itinéraire « Chemins et Fontaines », organise des randonnées au bénéfice d'associations Ainsi en Avril 2022 « la marche pour l'Ukraine » a rapporté

195 euros reversés à la Croix Rouge Et en automne 2022, une quarantaine de promeneurs se sont retrouvés pour « les randonnées du Téléthon » au bord des gorges, avec des vues plongeantes sur la Dordogne. La totalité des bénéfices ont été reversés à l'Association Françaises contre les Myopathies Les participants ont également pu se restaurer avec un goûter offert pas les organisateurs. Une douzaine d'enfants participaient et tous ont terminés les parcours qu'ils avaient choisis dans la bonne humeur.

Amicale des Anciens

Fondée par notre regretté Marcel Bouyges et présidée par Mme Gire puis par Pierre Delmas récemment décédé, l'amicale s'est refait une jeunesse en élisant à sa tête Lucas Delmas qui aura à cœur de perpétuer les liens d'amitié qui sont le but même de l'association. Cette année encore l'organisation de son traditionnel repas a remporté le mérite et habituel succès



Tennis de Table



L'association « Xaintrie Tennis de Table » est composée de 3 équipes qui participent au championnat départemental de la Corrèze. Pour la saison 2022- 2023 elle est composée de 14 membres de tous âges originaires de toutes les communes du canton. Les compétitions ont lieu de septembre à mai et les entraînements le vendredi soir

pendant la même période. L'esprit de notre association est très convivial. Nous accueillerons avec plaisir de nouveaux joueurs : faites-vous connaître auprès de Jean-Pierre DELFOUR 06 88 80 10 41, Président.

Moto Club Tourisme

Le Moto-Club de Bassignac le haut est une association loi 1901 ayant pour but de faire partager la passion de la moto de route. Elle est basée à Bassignac le Haut en Corrèze.

Sa vocation est de retrouver et créer des liens d'amitié en pratiquant sa passion, c'est dans cet esprit qu'à Bassignac le Haut des motards se sont regroupés. Dans



ce moto club, pas question de marques, de cylindrée, d'origine, le club se veut sans sectarisme et avant tout ouvert. Dans cette association, chacun peut définir sa propre philosophie et expliquer sa propre conception de l'esprit club.

Si l'aventure vous tente et que vous possédez une moto ou un scooter de plus de 125 cm³ ou si vous ne pratiquez pas la moto mais que vous souhaitez contribuer à la vie du Moto-Club en participant à des événements, alors,

rejoignez-nous et faites -nous part de vos attentes et désirs

Le Moto-Club est ouvert

Robin BERNIER 06 12 32 28 25 Président

FESTIV'ART

La Xaintrie est un territoire de très faible densité de population (localement la densité de population peut être inférieure à 10 habitants au kilomètre carré) et le revenu par ménage y est parmi des plus faibles de France. L'isolement géographique y est profond du fait des rivières qui coupent les plateaux. La très grande naturalité des paysages, la qualité de l'environnement, la beauté du bâti continuent d'attirer les originaires du pays qui continuent d'y passer leurs vacances et parfois décident d'y résider pour leur retraite. Ce



contexte, ainsi que la possibilité de pratiquer de nombreuses activités au contact de la nature, lui valent un flux touristique régulier. A plus de trois quarts d'heure de toute ville importante (Aurillac, Mauriac, Tulle, Brive) les habitants et ceux qui les visitent, y sont éloignés des activités et manifestations culturelles et artistiques.

Dans un tel contexte, les habitants n'ont pas suffisamment d'occasions de se rencontrer, de communiquer, de créer des liens. Originaires et nouveaux arrivants, ceux qui n'ont jamais quitté le territoire et ceux qui y reviennent après leur vie active, jeunes et moins jeunes, actifs et retraités, ceux des plateaux et ceux des vallées : géographiquement dispersés et séparés par des histoires et des parcours bien différents, les habitants ont besoin d'un vécu commun, de se réunir autour de sujets à partager, de souvenirs communs, de rendez-vous festifs ou culturels.

Vocation de l'Association :

C'est à rapprocher les habitants de la Xaintrie, à produire ces rendez-vous, que l'association veut s'attacher par le biais d'activités et manifestations culturelles régulières sur le territoire ou à sa périphérie – façon de s'arrimer aux espaces voisins avec lesquels les liens sont trop peu nombreux.

La démarche est la plus inclusive possible et est attentive aux situations de handicap, aux limitations créées par l'âge ou les niveaux de revenus, le but étant

que toute personne puisse avoir accès à chacune des manifestations si l'envie est là.

Dans cet esprit, nos concerts sont à prix très abordable (10 € pour les adultes et gratuité pour les moins de 18 ans) de façon à faciliter l'accès à des familles et attirer des adolescents vers des genres musicaux qu'ils fréquentent peu.

Les membres de l'association Festiv'Arts en Xaintrie sont réunis depuis 2020 autour de premières initiatives : concerts, après-midi à thème autour d'un goûter : les cartes postales et photos anciennes, chansons anciennes, jeux de société, etc.

Les autres activités de l'association :

L'association veut par ailleurs se saisir de divers modes d'intervention afin de remplir son objet social ; par exemple :

- mise en place de courts stages d'échange de savoir-faire (photo, dessin, écriture, vannerie, tricot, etc.- balade découverte du territoire sur des thèmes patrimoniaux ou environnementaux (la forêt, l'eau, la botanique, les plantes sauvages et comestibles, le petit patrimoine bâti, etc.)
- soirée lectures à livre ouvert pratiquée par les habitants (poésie française, contes...)



L'association vise par ailleurs à l'organisation d'un événement festif qui s'étendrait à l'ensemble de la communauté de communes d'appartenance (Xaintrie Val' Dordogne) en faisant naître des manifestations relevant d'un même thème concomitamment dans chacune des communes (par exemple une fête autour des fours à pain).

Réalisations passées de l'association



Concerts déjà organisés par les membres de l'association :

En 2020, l'association a invité le « Borsarello Viola Quartet » qui s'est produit lors de deux concerts à Bassignac-le-Haut et deux concerts à Argentat (dédoublément des concerts pour respecter les jauges alors en place pour la Covid). Jacques Borsarello, enseignant de musique au conservatoire régional de Versailles et fondateur de la manifestation Alto en Béarn a proposé de rester le conseiller artistique des concerts de musique qui se dérouleraient d'année en

année sous la dénomination « Concerts de Diane »

En 2021, les membres de l'association Festiv'arts ont poursuivi leurs activités dans le cadre des « Concerts de Diane » avec la venue du « Trio Bruch » (un concert dans l'église de Bassignac-le-Haut : + de 100 spectateurs) ; par la réalisation, sous la dénomination « Les Lauzes Bleues » d'une soirée Club de Jazz avec la formation de Jazz cubain Elegua Jazz (130 personnes et 60 repas servis dans la salle polyvalente de Bassignac-le-Haut). La saison s'est achevée par un concert où Magaly Delvaux et Frédéric Valy ont fait se rencontrer l'orgue corrézien et l'accordéon sur des musiques de Piazzola, Bach et Franck dans l'église Saint-Pierre d'Argentat.

En 2022 Dans le cadre des « Concerts de Diane » :

Nous avons présenté deux concerts de musique classique toujours sous la direction artistique de Jacques Borsarello.

Grace à lui, nous avons pu obtenir la venue du « Quatuor Arnaga », une formation basque d'instruments à cordes de haut niveau.

Ce quatuor a assuré deux représentations, une dans l'église de Bassignac le haut et l'autre dans l'église Saint Pierre d'Argentat.

Ces deux concerts ont été très appréciés de notre auditoire (plus de 200 personnes).

La rémunération des musiciens et les frais engendrés se sont élevés à plus de 3500 € ; budget que seule la subvention 2021 du département a rendu possible (1000€) puisque nous ne pouvons pas espérer proposer des spectacles de ce niveau de qualité financés par nos seules recettes

Dans le cadre des « Lauzes bleues » :

Nous voulons ouvrir à tous les genres musicaux avec le même souci de qualité et, au-delà, à d'autres formes artistiques : théâtre, music-hall, ...

Nous avons organisé une grande soirée Jazz avec la formation corrézienne « Maia Jazz Project » dans la Salle communale de Bassignac transformée pour l'occasion par nos bénévoles en club de jazz : tables rondes, lampes d'ambiance à chaque table et lumière tamisée

Comme l'année dernière, nous avons servi un repas à plus de 120 personnes qui ont dansé au rythme des airs jazzy en fin de représentation.

Le public dans son entièreté a été séduit par la qualité des musiciens et de la mise en scène de la salle, et nous interroge déjà sur notre programmation 2023 ! Pour un second concert « Les Lauzes bleues » nous avons reprogrammé, en raison de son succès, le concert « Quand l'Orgue rencontre l'Accordéon » déjà présenté en 2021 à Argentat.,



Cette année ce concert a eu lieu en l'église de Sexcles, à la demande du conseil municipal de la commune qui nous a grandement aidé sur le plan logistique et le succès a été tel que nous avons malheureusement dû refuser du public

Pour cette année 2022, nous étions en contact très avancé avec une formation classique viennoise « Trio Immersio » qui était très intéressée à se produire en France dans un lieu de caractère et pouvant recevoir au moins 300 personnes (Brive, Tulle, Aubazine). Malheureusement, pour des raisons budgétaires, il n'a pas été possible de faire venir cette formation malgré l'aide supplémentaire de 500 € que nous a accordé le Conseil départemental de la Corrèze, mais nous maintenons qu'il sera possible dans un futur très proche de proposer cette formation à notre public.

Cette aide a été utilisée pour l'organisation d'un cinquième concert dans l'église de Bassignac-le-Haut le 11 novembre avec la formation Araëlle qui nous a fait vibrer aux sons de la Harpe, de la guitare, du violon et du tin whistle accompagnant des chants celtiques et écossais. Ce spectacle nous permettant

de mobiliser plus fortement la communauté anglophone de notre territoire qui n'a que rarement l'occasion d'avoir des spectacles dans sa langue.

Pour 2023

Nous avons l'ambition de présenter en Xaintrie 5 concerts, déjà finalisés pour certains et encore à l'étude pour d'autres.

Notre assemblée générale s'est réunie en tout début janvier pour finaliser cette programmation. Nous ne manquerons pas d'en tenir informé le service culturel de notre département.

Dans le cadre des « Concerts de Diane » :

Nous prévoyons 2 concerts en Juillet pour lesquels Jacques Borsarello nous propose le « Trio Vertice » avec deux artistes japonaises en tournée en France.

Trois musicien(ne)s de générations et d'horizons différents mais ayant suivi le même parcours culturel, se réunissent pour former ce Trio atypique au répertoire riche bien que restreint. Passionné(e)s de musique de chambre, ils /elles proposent des programmes variés allant du XVIII^{ème} au XX^{ème} Siècle en trio mais aussi en instruments solos et en duos. Concerts en France, Alto en Béarn, Partitions bucoliques, Japon.

Répertoire :

Brahms, Schumann, Schubert, Fauré, Debussy, Milhaud, Poulenc, Bridge, Stravinsky, Debussy, Biber, Pugnani, Igudesman.

	Miho HAGA Chant
	Yukiko YAMAGAMI Piano
	Jacques BORSARELLO Alto

Trio Vertice

Dans le cadre des « Lauzes Bleues », nous songeons à 3 concerts :

- un premier concert de l'orchestre « Charly Blues », musique blues et rock dans notre salle communale ;
- un récital de chansons à textes par un groupe local de Xaintrie ;
- de nouveau, la présentation d'un concert du Groupe Araëlle dans une autre église de Xaintrie si le public a bien répondu à l'appel lors de la première programmation le 11 novembre prochain.

Association des Chasseurs



La société de chasse comporte une trentaine de membres. La chasse se pratique du mois de septembre au mois de mars, seule activité quotidienne hivernale sur votre commune. Nous régulons les espèces de gibier qui peuvent occasionner des

dégâts qui sont indemnisés par les chasseurs . Pour les cerfs et les chevreuils, nous avons un plan de chasse avec attribution de bracelets payants, très impactant pour nous et obligation de résultat (Fédération de Chasse) Nous suivons des formations pour la sécurité . Nous cohabitons très bien avec les randonneurs et autres utilisateurs de la nature, ceux qui disent le contraire ne font pas l'effort de nous rencontrer et de dialoguer (trop borné « anti chasse ») Savez-vous que beaucoup d'anti chasse habitent en ville et ne connaissent pas du tout la campagne ?

Les chasseurs entretiennent beaucoup les chemins, posent des clôtures électriques.

Nous organisons tous les ans une poule au gibier et un repas (cette année le 8 juillet à 12h)

Un Ball-Trap le premier Week-end d'aout dans le cadre de la fête communale seule activité se déroulant sur les deux jours.

Nouveaux arrivants sur la commune venez nous rejoindre pratiquer la chasse ou tout simplement dialoguer, voir, comprendre ce qu'est la chasse rurale.



Au fil des jours

Le repas des « Séniors »



.....Et du Théléton



Le Noël Des Enfants



Ils nous ont quittés

La Pandémie de Covid 19 a perturbé et de façon durable toutes les activités sur le plan national sans épargner les petites communes que l'on aurait pu croire à l'écart des foyers contagieux. Le Bulletin Municipal ayant différé sa parution nous n'avons pu faire état du décès de personnes originaires de la Commune ou ayant souhaité y être inhumé.

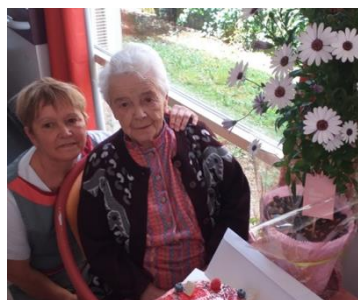
Nous nous en excusons auprès des familles.



Parmi les personnes particulièrement chères au cœur de nos concitoyens Monsieur Christian Garrelou prématurément décédé à l'âge de 62 ans

Monsieur Jean- Pierre Delmas

Né en 1949, ayant exercé avec passion son métier d'éleveur de la race Salers puis à la retraite s'est consacré à « L'amicale des anciens » dont il fut Président



Madame Marguerite Fagis



Nous rendons hommage également à :

Monsieur Jean Pierre Bouyges 67 ans

Monsieur Daniel Latrobe

Monsieur René Faintrenie à l'âge de 97 ans

Madame Jacqueline Cisterne à l'âge de 92 ans

Madame Marie-Thérèse Champonnois à l'âge de 78 ans

Madame Irène Desmoulin

Monsieur Hervé Pesteil à l'âge de 45 ans

Et plus récemment :

Monsieur Jean-Pierre Verrier à l'âge de 79 ans

Madame Jeanne Baptiste à l'âge de 92 ans

Monsieur Bernard Blancher à l'âge de 78 ans

Madame Elisabeth Bornet à l'âge de 70 ans

Monsieur Christian Caron à l'âge de 83 ans

Qu'ils demeurent à jamais dans nos pensées

En Pratique



Faisons vivre L'Agence Postale de la Commune

Ouverte au public aux horaires suivants

LUNDI MARDI JEUDI
de 9H00 à 12h00

MERCREDI et VENDREDI
de 10H30 à 12H00

Elle permet toutes les opérations courantes .

A une époque où bon nombre de nos concitoyens se plaignent à juste titre du désengagement des services public (sur l'ensemble du territoire) nous serions coupables de conforter cette politique en négligeant un service proposé à notre porte !



Stop aux lingettes dans les toilettes !

Les agents techniques communaux ont mieux à faire que de réparer les pompes du réseau tout à l'égout, obstruées par les lingettes désinfectantes négligemment jetées dans les toilettes.... pensez y !

En Pratique

Adieu mon vieux téléphone

Ils vivent leurs derniers jours et vous devrez faire installer une connexion avec le réseau fibré ; en soit rien de compliqué et les opérateurs tels que Orange, Bouygues etc ... vous proposeront de vous l'installer moyennant un contrat remplaçant votre ancien abonnement téléphonique. Le seul problème est que



les offres proposées sont multiples et groupent la plus-part du temps un accès aux chaînes télévisées ; donc bien faire préciser au commercial les choix qui vous intéressent surtout si vous ne voulez que l'option téléphone

Ordures Ménagères

Les actuels bacs à ordures ménagères seront remplacés prochainement (date non encore précisée) par des containers situés à Bassignac Bourg , Vielzot , le Sirieux .Un carte à puce vous sera remise , nécessaire pour la dépose un forfait est accordé pour un quantité mensuelle déposée maximum , au-delà une



rétribution sera exigée le nombre de dépôt mensuel n'a pas encore été communiqué par la COM-COM . **Les emballages cartonnages , verrerie etc ne sont pas inclus dans ce dispositif qui ne concerne que les ordures ménagères** et leur enlèvement restera gratuit (voir article : la gestion des déchets)

Adieu le cuivre bonjour la fibre

Retour vers le...passé

1973 : le Clermontois Fernand Reynaud et son « 22 à Asnière » (mais qui peut s'en souvenir) décède accidentellement au moment où la France de Giscard tisse un réseau de cuivre qui doit à jamais faire mentir le fantaisiste Auvergnat en livrant le téléphone aux plus reculés des burons Cantaliens ! Dix ans après les français découvrent, avec François Mitterrand une étrange boîte autorisant les conversations libertines jusque sur le plateau du Larzac : le minitel est né , première et éphémère maille d'une future toile qui emmaillotera



nos existences pour le meilleur et pour le pire . L'astuce technologique est de faire passer grâce à l'ADSL (*1) sur un unique réseau de fils de cuivre , qui n'avait jamais été prévu pour ça , à la fois les signaux téléphoniques et des données numériques . Avec le développement exponentiel de la numérisation et de l'internet le système prend une telle ampleur que très vite la sublime trouvaille n'est plus suffisante , la fibre optique permettant un débit beaucoup plus important s'impose . L'État , conscient de la nécessité du changement et de la généralisation de la fibre , fixe le calendrier : en 2030 , il n'y aura plus de trou dans le filet qui couvrira l'ensemble de la France métropolitaine . On aurait donc pu s'attendre à un sursis confortable avant le retrait des lignes en cuivre condamnant à l'obsolescence nos chers vieux téléphones « fixes » , c'était sans compter sur la Providence Administrative qui a élu dix communes en Corrèze éligibles à cette nouvelle technologie dont Bassignac le Haut, pour qui « le changement c'est maintenant »



Concrètement cela signifie qu'en dehors des téléphones portables qui utilisent les ondes hertziennes c'est-à-dire dont les signaux ne passent pas par un réseau matérialisé les communications téléphoniques utiliseront obligatoirement les « conducteurs » fibrés .

Les « Gaulois réfractaires » , ne disposant pas de smartphones seront réduits au silence méditatif ou à la trompe de chasse , les signaux de fumée étant interdits (*2) En réalité la mutation n'a rien de dramatique et constitue de fait une amélioration . Le seul point qui ne doit pas distraire notre vigilance est l'ingéniosité commerciale de ces opérateurs qui nous veulent du bien et ne vont pas manquer,

pour nous tirer de notre calamiteuse médiocrité culturelle , de nous proposer l'accès télévisuel aux multiples « séries » qui nous hisseront enfin à l'état de conscience et de discernement constituant l'apanage des grandes civilisations .(3*)

(1) ADSL Asymmetric Digital Subscriber Line Les signaux téléphoniques et les données numériques transitent sur le même câble grâce à des fréquences différentes .*



Pourquoi Asymétrique : Parce-que les données reçues ont un débit différent des données émises dans un rapport de 5 à 20 . Cette technologie diffère des modems (dits analogiques) utilisant des fréquences vocales Cf Wikipédia ADSL

(2) Code de l'environnement Article L 541-211 sur les feux de broussailles*

(3) Les études de stratégie commerciale des opérateurs pressentis (Orange - Bouygues - SFR - Free) ne plaide pas en faveur du développement en zone rurale . La faible densité des abonnés potentiels en regard de la longueur du réseau fibre amènera inévitablement les operateur à rentabiliser l'installation en incitant les habitants à choisir des contrats plus juteux . Initialement avait été évoqué un tarif minimum devant correspondre à l'ancien coût de l'abonnement téléphone fixe , mais il y'a fort à parier qu'une adroite offre commerciale pourra dissuader les nouveaux abonnés . Les arguments ne manquent pas dont certains sont pertinents Le premier d'entre eux est qu'à partir du moment où l'installation de la fameuse petite boîte magique (la box) devient indispensable, il est dommage de ne pas en utiliser toutes ses possibilités*



Les demoiselles du Téléphone

La Gestion des Déchets

La naissance du « monstre »

« Le pire est toujours à craindre » De fait l'humanité semble avoir d'infinies dispositions pour produire son propre malheur, la guerre n'étant qu'un exemple extrême .

Mais si certaines des calamités qui nous frappent apparaissent nettement comme la conséquence directe de nos comportements , d'autre sont plus insidieuses , le lien de causalité n'apparaissant pas immédiatement de façon évidente . Ainsi l'accumulation des déchets de toute sortes , monstre né du consumérisme et l'hyper production , se développant à petit bruit dans ses débuts , n'a provoqué de prise de conscience que tardivement sur le plan national . Il a fallu l'année 1975 pour que législateur s'en émeuve, en promulguant un premier texte : la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui n'est en fait que la mise en œuvre du Principe « Polueur Payeur » (PPP).



Depuis ces temps préhistoriques, le nombre et la qualité des textes réglementaires s'est étendu en proportion de notre production de déchets , aboutissant à la situation actuelle qui n'est probablement qu'une étape.

APOCALYPSE NOW

Ces directives aussi diverses soient t-elles sont la traduction d'une même idée : valoriser la plus grande partie possible de ses encombrants résidus. A une politique de stockage et d'enfouissement succède celle de la récupération , de la transformation énergétique , la destruction ou la mise à l'écart sans valorisation n'étant que l'ultime recours , perçu comme une sorte d'aveu d'échec technologique . Cette ambitieuse , mais nécessaire stratégie implique une chaine logistique considérablement alourdie parce-que les centres de tri et surtout de traitements deviennent des unités très élaborées , couteuses donc rares (au plus quelques unités à l'échelle d'un département) en général situées à proximité des grands centres urbains , le corollaire de cette répartition étant l'éloignement de nos villages de ces structures , l'accroissement des distances de transport , et donc le renchérissement du coût de collecte .

Dans ce contexte on comprend mieux le transfert de compétence de la commune vers des entités plus vastes , en général les SYTTOM (*1) Les SMD(*2) les SYDED(*3) et les COM-COM(*4) , imposé par l'état et justifié par la nécessaire mutualisation des moyens

La « ballade » des déchets en Corrèze



Depuis les lieux de ramassage les déchets sont acheminés dans un premier temps vers des centres de transfert dont la mission est de regrouper les résidus de même nature afin de les « massifier » pour les acheminer vers les centres de tri dans des véhicules plus adaptés au transport et moins énergivores que les bennes à ordures traditionnelles . Notre département ne s'étant pas doté de ces unités, une seconde étape nécessite l'acheminement vers Saint Jean Lagineste (département du Lot) où Marcillac Saint Quentin (département de la Dordogne) . Le triage effectué , ils sont finalement

« rapatrié » en Corrèze vers les centres de Saint Pantaléon de Larche où celui de Rosier d'Egletons où ils sont transformés en énergie thermique , électrique ou préparés chimiquement pour une future réutilisation.

La répartition des compétences et des responsabilités

Actuellement personne ne remet plus en cause la nécessité d'une politique cohérente des déchets . Les moyens, qui se sont imposés pour y parvenir comme les plus efficaces et rationnels , passent par la création et l'utilisation des unités de tri et de transfert . Leur fonctionnement obéit aux impératifs de rentabilité qui sont la préoccupation de n'importe quelle entreprise mais leur mission ne doit pas faire oublier les exigences du service public. C'est la raison pour laquelle à l'échelon départemental ces entreprises sont sous la dépendance (en Corrèze) du Syndicat de Transport et Traitement des Ordures Ménagère, SYTTOM 19 (*1). A un échelon territorial plus restreint , l'organisation de la collecte : c'est à dire la nature des bacs de ramassage , leur localisation géographique l'établissement et la perception des taxes c'est la Communauté de Commune (*4) qui est décisionnaire .

Les points d'achoppement

Tout va bien tant que l'on en reste aux idées générales, mais la pratique va très vite générer oppositions et conflits.

Ainsi tout le monde peut s'accorder sur certains principes évidents le premier d'entre eux étant celui de réduire la production de déchets . Monsieur de Lapalisse lui-même n'aurait pas désavoué l'assertion : Si on veut moins d'ordures ménagères il faut en produire moins ! Le problème est de traduire cette évidence dans nos comportements individuels et quotidiens

Aux yeux de nos élus et de nos gouvernants la vertu républicaine (*5), ne semble pas être la qualité la mieux partagée de nos concitoyens. Ainsi dans leur réalisme désabusé ils ont pariés, que seule une sanction pécuniaire dissuasive serait à même de stimuler les comportements vertueux. Aussitôt pensé aussitôt fait : la « redevance incitative » (RI) est née. Présentée, en partie pour légitimer son aspect répressif, comme l'instrument de réconciliation entre nécessité économique et justice sociale, la « RI » en abolissant l'ancienne TEOM (*6) fondée uniquement sur la redevance foncière, ne taxe plus un propriétaire mais l'utilisateur d'un service, en le contraignant, entre autre à la sobriété. Cette évolution est sans doute nécessaire, mais sa mise en place va impliquer des modalités pratiques qui ne manqueront pas de susciter quelques réprobations.(*7) Il va falloir en effet individualiser les dépôts et quantifier leur volume ou leur masse

Grille tarifaire pour les usagers en Points d'Apports Volontaires (PAV)					
Montant TTC (TVA en vigueur 10%)					
Usagers	Abonnement annuel (1)	Nombre d'ouvertures de tambours incluses dans le forfait *	Montant du forfait annuel (2)	MONTANT DE LA PART FIXE ANNUELLE (=1+2)	Prix d'un dépôt supplémentaire ** (au-delà du forfait)
Particuliers	115.83 €	26	48.62 €	164.45 €	1.87 €
Professionnels	115.83 €	26	48.62 €	164.45 €	1.87 €
Professionnels bâtiments et espaces verts	115.83 €	-	-	115.83 €	-
Associations avec activité pro	115.83 €	26	48.62 €	164.45 €	1.87 €
Associations sans activité pro	-	-	-	-	1.87 €
Gîtes et résidences secondaires	115.83 €	8	14.96 €	130.79 €	1.87 €

* Pour tambour 30 L : 44 dépôts forfaitaires ** Pour tambour 30 L : prix d'un dépôt supp. = 1.12 €

Ce qui semble devoir être appliqué !

Pour quantifier les dépôts il faut mettre en place des conteneurs susceptibles d'en apprécier le volume ou le poids, il semblerait que le volume ait été retenu pour des raisons de commodité de fabrication des bacs et surtout une plus grande facilité d'utilisation. Ce volume par dépôt n'a pas été officiellement exprimé mais on peut s'attendre si l'on examine ce qui se pratique déjà sur les départements adjacents à des formules du type 1 ou 2 sacs de 30 litres par remise et un nombre de remise modulé en fonction de la composition du foyer. Si on veut que la quantification soit à la fois l'instrument incontournable de la taxe et que sa mise en œuvre soit efficace il faut bien sûr que les remises soient personnalisées, l'ouverture des bacs étant assujéti à l'introduction d'une carte à puce individuelle et nominative. On devine que ces nouveaux bacs auront un coût augmenté en rapport avec la complexité de leur fabrication. Leur taille leur poids et la difficulté de leur manipulation exigera de plus l'aménagement spécifique des aires où il seront placés. On peut également conjecturer sans trop se méprendre que, vécu par une minorité comme l'instrument d'un pouvoir au contour incertain, qui ne les a pas vraiment consultés, une attitude sinon hostile

du moins négligente et désinvolte se manifestera inévitablement par des dépôts « sauvages », dans le meilleurs des cas au pied des conteneurs , gestes d'opposition à la fois concrets et symboliques, et dans le pire des cas en pleine nature . Ces hypothèses sont si peu absurdes qu'elles ont été anticipées par les autorités

La parade envisagée étant le placement possible d'une surveillance vidéo à proximité des lieux de collecte et le recours à la force publique dans le cas de dépôts sauvages le tout augmenté dans toutes ces occurrences par un arsenal judiciaire plus répressif

Quelque soit les solutions adoptées on voit bien que dans tous les cas on va inévitablement vers une augmentation du coût des conteneurs limitant leur nombre , et que conséquemment , leur répartition sur les territoires communaux fera l'objet d'âpres discussions où les petites Mairies ne pèseront pas lourd dans le débat , le nombre de voix qui leurs sont accordées étant proportionnel à leur

● QU'EST CE QUI EST PRIS EN COMPTE POUR LA FACTURATION ?

La redevance incitative prend en compte uniquement le volume des sacs noirs.
Vous ne payez pas au poids mais au nombre d'ouvertures de bornes d'apport volontaire.

nombre d'administrés. C'est déjà la cas à Bassignac le Haut où des 9 emplacements prévus initialement 3 seulement ont été retenus : Le Bourg , Vielzot , le Sirieix . L'assiette des redevances ne manquera pas non plus d'exacerber les frustrations chacun estimant être mal desservi et payer plus qu'il ne doit ... D'aucun regrettent déjà l'anté 2017 où les sacs d'ordures ménagères étaient récoltés hebdomadairement devant chaque foyer ce qui arrangeait bien les personnes âgées ou à mobilité réduite qui devront avoir désormais recours à des tiers pour l'acheminement vers les points de collecte .

Ne parlons pas de l'établissement de l'assiette de la redevance et des allègements possibles (*8) pour les foyers en difficulté , chômeurs , petites retraites mères isolées ayant charge d'enfants personne n'aura l'impression d'y trouver son compte.

S'inspirant du principe éprouvé « que l'on ne sort d'une ambiguïté qu'à son détriment » (*9) pour les décideurs , le meilleur moyen de ne pas affronter ces griefs est de rester vague dans la communication , discret sur les contenus des textes réglementaires jusqu'à leur promulgation tout en assurant avec force, ainsi le que l'affirme le magazine des Maires et Présidents d'intercommunalité que : « *La collecte reste une compétence de proximité qui nécessite de maintenir un lien direct avec les habitants desservis* »

C'est ce lien direct qui semble manquer même si sur le plan formel le fonctionnement démocratique est sauvegardé

Notes

(*1)SYTTOM Centres de transformation et de valorisation . En Corrèze SYTTOM19 (Syndicat de Transport et de Traitement de Ordures Ménagères de Corrèze , établissement public administrant en plus de deux centres de transformation -valorisation , 9 centres de transfert. Créé en 1994 La compétence du SYTTOM 19 comprend en outre l'attribution des marchés publics .

(*2) Les SMD Syndicat mixte départemental des déchets

(*3) SYDED Syndicat Départemental pour l'élimination des Déchets SMD et SYDED ont pour mission la séparation des déchets par matériaux autrement dit le triage

(*4) COM COM Communauté de Communes à l'échelle de notre territoire, la Xaintrie, la COM COM regroupe 30 communes . C'est à elle que revient l'organisation de la collecte dont elle fixe les paramètres : géographie des points de ramassage et modalité de la taxe

Pour nous Argentat qui initialement centre de tri a été requalifié en une simple unité de transfert , ses possibilités techniques ayant été jugées incompatibles avec les nécessités actuelles du tri et sa rénovation trop couteuse . Il est à nôter que la Corrèze n'est dotée d'aucune unité de tri

(*5)La république est fondée sur la vertu : Montesquieu s'en explique ainsi

« Le gouvernement Républicain est avons-nous dit , celui de la chose publique administrée par



tous , dans l'intérêt de tous .Il exige par conséquent que les citoyens dont il se compose consultent dans la part qu'ils sont appelés à y prendre non tel ou tel intérêt particulier, mais uniquement l'intérêt général et qu'ils sachent y sacrifier au besoin leur intérêt... »

(*6) TEOM taxe d'enlèvement des ordures ménagères c'est un impôt attaché à la possession d'un bien et non de l'usage d'un service . Actuellement la taxation ne concerne que les ordures ménagères. Les conteneur plastiques, la verrerie , les cartons seront soumis au tri individuels et déposés dans des conteneurs d'accès libre. Le simple bon sens devrait inciter nos concitoyens à privilégier l'achat en vrac mais la encore c'est bien plus facile à dire qu'à faire et il faudrait au moins que cela leur soit proposé dans le commerce: La fin des années cinquante a signé l'arrêt de mort des berthes à lait , du verre consigné et des pois chiches emballés dans du papier L'avènement des nouvelles surfaces de vente ont

profondément impacté nos habitudes de consommateur, le peu de temps que les travailleurs peuvent et souhaitent consacrer à la préparation de leurs aliments , l'urbanisation de la société a fait le reste

(*7) Un exemple parmi d'autres : Initialement il avait été envisagé 9 points de collecte pour La Commune de Bassignac le Haut , les Elus de la Com-Com ont ramenés ce nombre à trois)

(*8) Il a été envisagé des allègements de taxe « Les personnes en perte d'autonomie pourront souscrire un service spécial de collecte sous conditions Renseignement auprès des usagers du SMD3 » Cette formulation laisse à penser que l'élaboration du texte va faire l'objet de débats passionnants !

(*9) Cardinal de Retz Mémoires

La « Bataille » de l'Eau

Tour d'Horizon et Description du « Paysage »

Dans les trente ans à venir l'alimentation en eau et sa gestion seront un des problèmes cruciaux de tous les groupes humains qui peuplent notre planète, et pas seulement dans les zones sub-sahariennes mais également dans les zones dites tempérées y compris dans les régions comme la nôtre où jusqu'à présent l'abondante et régulière pluviosité réalimentait sans problème les nappes phréatiques. Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette situation

le changement progressif de notre mode de vie :

En 1923, 23% seulement des communes françaises avait mis en place un réseau de distribution, en 1978 un quart des logements n'étaient pas équipés de salle de bain, dans les dix ans qui suivent la quasi totalité des français obtient l'accès à l'eau courante à domicile. Actuellement la consommation domestique représente 24% de la consommation totale en eau

l'industrialisation de l'agriculture

Au cours du XX^e siècle l'agriculture fondée sur la polyculture et l'élevage artisanal s'est profondément transformée, pour répondre aux besoins alimentaires de la population, évoluant dès l'après-guerre vers la production intensive, accroissant le besoin en eau qui représente actuellement 45% de la consommation nationale

Les besoins de l'industrie

nés en même temps que son développement au XIX^e siècle ils représentent 4% de la consommation nationale

Le dérèglement climatique

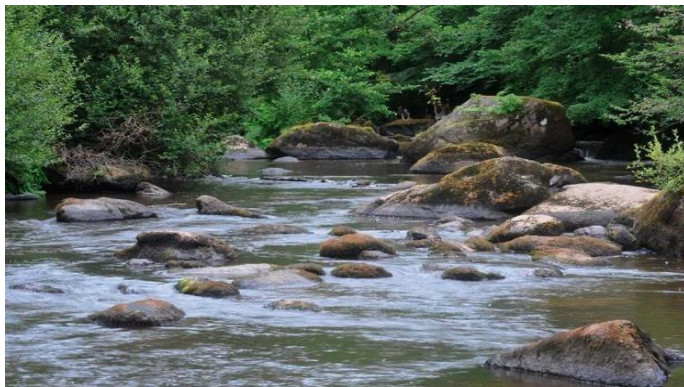
Nous en ressentons les effets à l'échelon individuel ces dernières années : un déficit hydrique marqué en été à une époque où la culture de plantes fourragères est particulièrement gourmande en eau exigeant parfois l'arrosage, à contrario le plus souvent une hyper pluviosité en hiver qui ne réalimente pas forcément les nappes phréatiques : ruissellement sur des sols rendus imperméables...

Et sur le Plateau à Bassignac le Haut

Cette situation devenue aigue à la suite des épisodes caniculaires 2019, 2020, 2022 exigeant localement un apport en eau par citerne (*1) n'a échappé à aucun des acteurs qui ont en charge la gestion de l'eau, ceux-ci n'avaient d'ailleurs pas attendu pour s'interroger sur les options possibles afin d'éviter entre autre, le pire : la rupture de distribution qui engendrerait à l'évidence des troubles sociaux que la presse adorerait commenter et que la Préfecture détesterait devoir contenir !

La Commune de Bassignac le haut ne gère pas directement le traitement de l'eau (collecte, transport et traitement des eaux usées) avec sept autres communes (*2) elle délègue ses compétences au Syndicat des Eaux du Puy du Bassin qui a la main sur les décisions concernant

son périmètre d'action et peut décider des options possibles , dans le respect évidemment des textes réglementaires et des lois , mais attention , seulement jusqu'au premier janvier 2026 , car à cette date la Communauté de Commune (Com Com) prend la main sur le Syndicat des Eaux du Puy du Bassin et préside aux destinées de nos ressources en eau (*3)



La Glane en Xaintrie Blanche

Entrée en Scène de la Com Com

Bien entendu l'échéance calendaire n'a pas échappé à la Com Com , qui n'est pas resté l'arme au pied et a légitimement anticipé le transfert de compétence dès le 31/5/2017 en confiant à un groupement de bureaux d'études la mission de déterminer les options possibles Les conclusions de ces études ont été présentées aux élus le 28/10/21 synthétisées sous forme d'un tableau comparatif de quatre scénarii envisageables , que l'on peut schématiquement regrouper en deux sous-ensembles

le premier conservant les ressources existantes

Le second abandonnant les ressources existantes et les remplaçant par une prise d'eau sur la Dordogne

Les critères comparatifs étant

Le coût de réalisation avant et après subventions

Le coût de fonctionnement

Le coût de revient au m³

La sécurisation du territoire (*4)

Les délais de réalisation

Les contraintes d'exploitation

En première lecture du comparatif , la conclusion est sans appel et la préconisation évidente : Il faut abandonner au plus vite la conservation des ressources existantes et adhérer au captage en Dordogne ; mais cette évidence contre intuitive est exposée de façon si péremptoire que l'on a quand même envie d'y regarder de plus près et là , le tableau montre que tout n'est pas si simple et que les arguments invoqués en faveur de la prise d'eau en Dordogne en unique ressource sont très discutables.

Les points principaux en faveur du captage reportés dans le tableau synthétique concernent principalement :

Le dérèglement climatique : son aggravation affectera sans doute les sources du plateau mais n'épargnera pas celles qui alimentent la Dordogne (*5)

La pérennité : s'est sous-estimer le maillage possible entre les zones déficitaires et les zones excédentaires

Les délais administratifs : ils se valent

Les acquisitions de terrains nombreux dans l'option de valorisation du réseau ne posent pas de difficultés majeures car les passages en domaine privés restent rares

Les conditions d'exploitation : plus de sites à entretenir, mais bien plus grande résilience du système (on ne met pas ses œufs dans le même panier) en particulier résilience forte contre une éventuelle pollution

Le moindre coût de l'eau au m³ C'est l'argument avancé pour les scénarii du second groupe , avec résultat paradoxal : le projet le plus couteux (54 093 505 € HT) a pour conséquence un prix de vente possible moins élevé (*6). Cette acrobatie comptable se vérifie arithmétiquement à la condition que le volume vendu anticipé soit effectivement ...vendu faute de quoi l'amortissement de l'investissement et les frais de fonctionnement restant les mêmes il aura fatalement une incidence sur le prix du m³

Ajoutons à cela que si le prix du m³ dépassait un seuil (approximativement 1,50 €/m³) on ne tardera pas à voir les agriculteurs, craignant pour l'équilibre économique de leurs exploitations, mettre en œuvre des solutions « alternatives » qui reporteraient la charge financière de l'investissement sur l'autre partie de la population ..

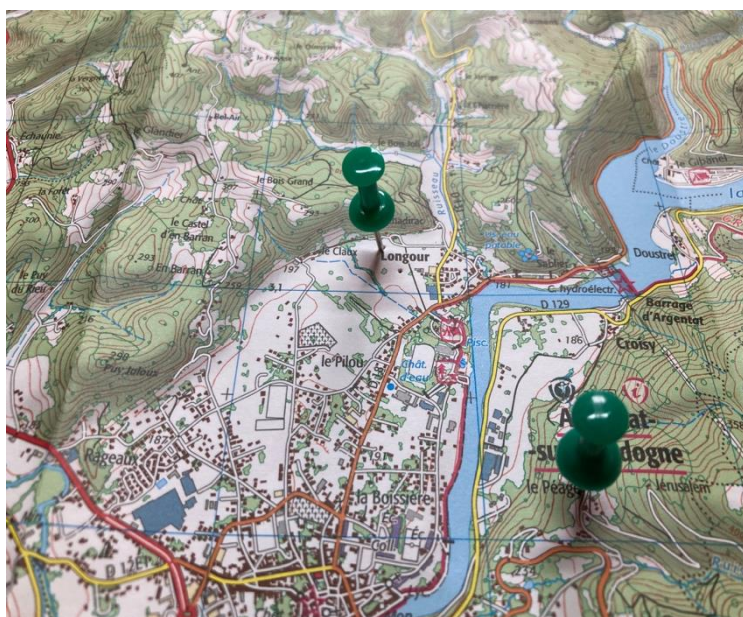
Et en attendant 2026

Le Syndicat du Puy du Bassin pleinement en capacité sur son périmètre jusqu'au 1/1/2026 et gestionnaire de la seule zone déficitaire en eau , a engagé une étude en vue de la connexion de son réseau avec le captage en eau d'Argentat.

Le raccordement prévu relierait le hameau Péage d'Argentat au plateau avec un raccordement (captage du Longour)----(Péage d'Argentat)

Les travaux débuteront en 2024 pour s'achever avant la date fatidique du 1/1/2026 pour un montant total estimé à 8 217 325 € HT donc largement inférieur au projet de la Com-Com .

Le Syndicat présente son projet comme : « *permettant sans (laisser) aucune place à l'incertitude, de répondre à la problématique du plateau de manière pérenne à savoir éviter toute pénurie.* »



A ce stade il semblerait donc que les dés soient jetés ; Le captage du Longour ne constituant qu'un appoint des ressources existantes , en fait il n'en est rien.

La Com-Com ne voit pas le programme du Syndicat comme une opposition à son intention d'administrer l'eau sur la totalité de son territoire mais plutôt comme une étape à la décision de captage unique , abandonnant toutes autres ressources , décision qu'elle

pourra mettre en œuvre dès 2026 en intégrant les travaux déjà réalisés par le Syndicat du Puy du Bassin

En Résumé

L'analyse de la consommation en eau sur le plateau montre un déficit en été de l'ordre de 115 m³ / jour c'est à dire tout à fait gérable , cependant la consommation estivale accrue tourisme et agriculture s'ajoutant à la consommation moyenne habituelle , exige une politique adaptée aux besoins futurs

Deux visions opposées sont proposées aux élus

1°) Une gestion rationnelle locale et économe des ressources naturelles privilégiant les inter connexions, l'entretien du réseau , la préservation des zones humides (*7) et favorisant un développement systémique , tenant compte des interactions : sylviculture -agriculture - zone d'habitation c'est-à-dire prenant en compte l'ensemble des milieux et proposant également des solutions aux particuliers comme la récupération d'eau de pluie pour l'arrosage individuel ... etc

2°) Une gestion « industrielle » dont le fonctionnement exige exactement le contraire : une consommation maximum pour amortir financièrement un projet beaucoup plus couteux .

Epilogue

Les grands groupes industriels leurs bureaux d'étude, sollicités par la Com-Com sont seuls capables de gérer des travaux hydrauliques d'envergure . Indépendamment de leurs intérêts financiers , leur culture d'entreprise les amène à envisager des solutions dans le cadre dont ils sont coutumiers : celui de l'industrie , et d'en sous-estimer les incidences néfastes sur les milieux. Leur approche est avant tout quantitative. Le projet de captage unique, en se privant des ressources du plateau est le contraire d'une gestion économe, et raisonnée, son « succès » économique envisagé, se fondant sur l'accroissement de la consommation individuelle.

Dans cette perspective on peut être surpris de l'engouement que suscite ce projet auprès de la majorité de nos représentants . Cela n'a en fait rien d'étonnant : sur des sujets aussi complexes il est rassurant pour les décideurs de s'en remettre aux personnes supposées savoir. Ceux-ci n'auront que peu d'efforts à déployer pour convaincre nos élus auxquels on présente un argumentaire prétendument irréfutable, doté d'une solution « clef en main » , les libérant ainsi d'une partie de leur responsabilité. Ces choix , présentés comme inéluctables , l'abandon à des acteurs privés et puissants de la gestion d'un bien essentiel et commun à tous , devrait susciter, une prise de conscience critique sur le fonctionnement de nos collectivités ...

Notes

(*1) Déficit journalier sur l'ensemble Puy du Bassin 115 m³/jour

(*2) Le Syndicat des eaux du Puy du Bassin gère les communes d'Aurillac , Bassignac-le Haut , Darazac , St Privat , St Cirgues-la-Loutre , St Julien aux Bois , Rilhac-Xaintrie

(*3) Décision du Conseil Communautaire 7/11/2018

(*4) Par sécurisation du territoire le bureau d'étude entend : la probabilité du projet de remplir sa mission , en clair fournir l'eau et la gérer correctement

(*5) On ne voit pas comment l'assèchement des sources et cours d'eaux affluant de la Dordogne dans la perspective d'une sécheresse majeure épargnerait son débit . Prélever directement des quantités d'eau massives ne peut que différer le problème, le débit de la Dordogne étant indissociable du débit de ses affluents

(6*) Le prix de revient hors assainissement du projet de captage unique a été évalué à 1,26 €/m³ hors assainissement dans le tableau Synthétique présenté aux élus

Le schéma retenu par la Com-Com est déjà en application à Bellovic (Beaulieu /Dordogne) ou la vente est plus près de 5 € que des 3€ qui nous sont facturés actuellement

(*7) Zones Humides elles absorbent et stockent l'eau , diminuent l'intensité des crues des inondations et des épisodes de canicules, alimentent les nappes phréatiques et les cours d'eau, retardent les effets de sécheresse , captent de grandes quantités de carbone (plus encore que les forêts) . Elles constituent ainsi un véritable amortisseur du changement climatique



Le SCoT : Un nouveau document de planification à l'échelle de la Comcom Xaintrie Val' Dordogne.

Qu'est-ce qu'il change pour nous ?

Depuis 5 ans, les élus de la Comcom, avec l'appui du bureau d'études CITANOVA, travaillent à l'élaboration d'un outil de planification pour l'aménagement et le développement économique de notre territoire Xaintrie Val' Dordogne : le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Ce SCoT constitue le projet politique du territoire à horizon 2042. Il s'agit en somme de définir vers quoi le territoire veut aller dans les 20 prochaines années : c'est le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) et comment on y va : c'est le Document d'Orientations et d'objectifs (DOO).

Le Conseil Communautaire a approuvé le projet de SCoT en décembre 2022 ; projet que la Communauté de communes a ensuite soumis à enquête publique au cours du mois de mars 2023. Le dossier de la consultation est toujours en ligne sur le site de la Comcom (pas loin de 1000 pages !) et permet de prendre connaissance de ces deux documents (PAS et DOO) ainsi que des différents diagnostics socio-économiques et environnementaux qui ont soutenu la réflexion. On y trouve aussi les justifications des orientations retenues et les avis de diverses instances consultées : la Région Nouvelle Aquitaine, la Chambre d'Agriculture et la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) entre autres. L'avis du Commissaire Enquêteur formulé à l'issue de l'enquête publique est également accessible avec ses réserves et recommandations.

Il faut comprendre que ce schéma territorial est multithématique. Le SCoT doit prendre en compte (« intégrer » dit-on) les différentes politiques publiques nationales et les outils de planification régionaux en matière d'énergie, d'eau, de développement durable notamment. Il doit ensuite être décliné en différents plans et programmes locaux relatifs à l'urbanisme, l'habitat, le développement économique, commercial et touristique avec la localisation des zones d'activité (Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique), les déplacements et la mobilité, etc.

Ce SCoT et notamment son DOO devront donc être traduits dans notre futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), lequel sera pensé en même temps que le Plan Local de l'Habitat dans un PLUi-H : projection spatiale (à la parcelle si l'on peut dire) du projet de territoire.

L'ambition fondamentale de notre SCoT, c'est la volonté d'inverser la courbe démographique du territoire. En effet, en Xaintrie, après l'effondrement démographique de la seconde moitié du XXème siècle, notre territoire accuse une densité de population régulièrement inférieure à 20 habitants au kilomètre carré ; seuil en-deçà duquel commerces, services et lien social sont difficiles à maintenir. Ainsi l'objectif serait de passer de -0,5% d'habitants par an sur la dernière décennie (moins 60 habitants/an) à + 0,1% par an (plus 10/an) autour de l'horizon 2042.

A cette fin, l'enjeu est d'attirer suffisamment de nouveaux arrivants pour compenser un solde naturel très défavorable et si possible retrouver un peu de croissance. Pour cela, le SCoT prévoit d'organiser le territoire de façon qu'il puisse proposer des emplois, disposer de logements, offrir des commerces et services sans compromettre l'identité du territoire : préserver son agriculture, protéger les paysages et l'habitat ancien si caractéristiques et appréciés, organiser le développement économique et touristique, repenser les mobilités et encadrer le développement urbain afin d'éviter la disparition d'espace agricole et naturel, chercher à réduire nos déplacements et nos dépenses de réseaux

(installation et entretien : eau, électricité, fibre, etc.) tout en prenant en compte les enjeux environnementaux notamment en termes d'eau et de biodiversité. Pour ce faire, il s'agira de respecter, voire restaurer, les zones humides et entretenir et compléter une « trame bleue » qui conditionne le bon fonctionnement hydrologique et écologique du territoire ; préserver voire réintroduire les infrastructures agroécologiques si importantes pour la santé des milieux, le bien être des humains et la lutte contre les effets du changement climatique : les haies et bosquets qui permettent également de renforcer une « trame verte » indispensable au soutien de la biodiversité. Le SCoT prévoit que les opérations d'urbanisation et d'aménagement devront en tenir compte et nous espérons que cette préoccupation s'étendra aussi aux activités économiques et en tout premier lieu à notre agriculture.

Pour rester simple face à ce dossier complexe proposé à notre évaluation, retenons 3 thèmes impactants à l'échelle de notre commune.

L'urbanisme.

La croissance de logements devrait se faire prioritairement par réhabilitation du bâti ancien, mais celle-ci n'arrivera que dans la seconde décennie du plan. Le besoin de création de nouveaux logements est évalué à 560 logements supplémentaires d'ici 2040 avec la moitié d'entre eux prévue dans les hameaux. Les institutions consultées considèrent souvent que cet objectif surestime le besoin réel de nouveaux logements et s'étonnent qu'une part si importante soit dédiée aux résidences secondaires. La dissémination de nouvelles constructions dans les hameaux est une option qui leur semble contre-productive vis-à-vis de la volonté affichée de renforcer le réseau des bourgs et redynamiser les deux bourgs centraux : Saint-Privat et Argentat. Pour préserver les espaces agricoles, sylvicoles et naturel et éviter le « mitage » urbain que connaissent certains espaces ruraux, le SCoT préconise tout de même une logique de densification de l'habitat notamment en faisant qu'au moins 20% des nouvelles constructions soient réalisées dans l'enveloppe urbaine des bourgs et hameaux : l'occupation des « dents creuses », comme on les dénomme souvent, entre des parcelles déjà construites.

L'eau.

L'eau, puisqu'elle vient à manquer dans les périodes de sécheresse, au moins pour certaines communes du plateau, devient pour le territoire une question cruciale et, pour les aménageurs, possiblement un facteur limitant de développement.

En prévision de la migration, en 2026, de la compétence Eau au niveau de l'intercommunalité, la Comcom annonce dans son SCoT l'élaboration d'un schéma intercommunal d'eau potable sans en dévoiler la teneur. La réunion publique qui s'est tenue sur le sujet en septembre 2022 montrait que l'issue pourrait être la création d'une usine de traitement de l'eau à partir d'une prise d'eau sur la Dordogne en aval du barrage du Sablier. L'importance de l'investissement initial (proche des 30 millions d'euros) conduirait à privilégier l'abandon de l'ensemble de nos ressources en eau locales ce qui suscite une grande inquiétude voire opposition chez nombre d'habitants et élus. A ce jour, le SCoT prévoit cependant d'améliorer la gestion de l'eau en prônant la sobriété, en limitant l'imperméabilisation des sols, en préservant les zones humides et de leurs abords.

Les énergies renouvelables.

Le document reste assez général sur ces questions en dehors de réclamer leur bonne inscription paysagère et la préservation des lignes de crêtes aperçues depuis les vallées (?). Pour nous, la question serait plutôt de savoir comment cohabiter avec ces nouveaux dispositifs et comment choisir les espaces qu'on leur dédie – ce que le SCoT pour l'instant ne prévoit pas. Ainsi il ne fixe pas de limite de taille à ces équipements que ce soit en surface (pour le photovoltaïque par exemple) ou en hauteur pour les

éoliennes, ce qu'il aurait pu faire pour la protection des paysages, de la faune et la préservation de la qualité de vie des habitants. Rappelons que nous sommes dans une région que les atlas font apparaître comme dépourvue de vent ce qui impliquerait des éoliennes de 250m de haut pour atteindre un rendement acceptable alors qu'il est clair qu'on ne peut pas cohabiter avec des aérogénérateurs d'une telle taille ! L'énergie photovoltaïque n'est pas mieux encadrée dans ce document, ce qui est regrettable pour que le territoire ne soit pas livré à des initiatives individuelles venues de l'extérieur et manquant de vision et d'intégration.

Enfin, le document mentionne la STEP de Redenat qui n'est pas de l'énergie renouvelable puisque cet outil industriel consomme plus d'énergie qu'il n'en restitue (1,3 à 1,5 kWh pour en restituer 1), mais là encore reste discret sur un sujet qui divise les populations.

Le SCoT a valeur réglementaire qui est en ce sens juridiquement opposable à des tiers (porteurs de projets, entreprises ou particuliers) en ce qui concerne l'urbanisme et l'aménagement du territoire, mais, au-delà, pour jouer pleinement son rôle, il faut aussi que les acteurs et habitants du territoire s'approprient les orientations et objectifs.

À la suite de l'enquête publique, les conclusions du commissaire enquêteur le déplorent : les habitants ont été tenus trop éloignés des réalités de ce document en construction malgré qu'il décide des traits de leur cadre de vie en Xaintrie : pas de dispositif de concertation approfondie mis en œuvre lors de l'élaboration et un document d'enquête publique techniquement inaccessible aux non spécialistes. Qui d'ailleurs a su qu'il avait l'occasion de donner son avis sur ce projet de SCoT ?

Du fait des observations qui lui ont été adressées lors de l'enquête publique, La Comcom s'est engagée à produire un document plus lisible à destination des habitants afin qu'ils puissent mieux appréhender les orientations qui sont prises pour leur quotidien et leur futur. Même s'il arrive beaucoup trop tardivement, nous attendons avec impatience cet indispensable outil de démocratie locale et de dialogue entre élus et habitants.

